

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

Téléphone : 04-78-48-12-09
Fax : 04-78-48-15-09

Le 28 janvier 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 JANVIER 2026

Conseil municipal du mardi 27 janvier 2026

Date de convocation du conseil municipal : 22 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Christine MORIN

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Aurélie GUTIERREZ, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER.

Membres excusés : Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Christine Morin ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Philippe Tissot ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier Coquard ; Christian RAGEADE donne pouvoir à Patrick Marchand ;

Membres absents : Loïc BARBERAT, Benjamin METELLY, Emeric GEHANT

Le conseil municipal s'est réuni le 27 janvier 2026 à 19h30 à la mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire qui ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande qui souhaite être secrétaire de séance. Christine MORIN se propose et est élue à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 est adopté.

M. Safi BOUKACEM, président du SIAHVY, présente le rapport d'activités 2024 du Syndicat.

2026/01 : Approbation de l'opération d'aménagement d'une annexe à la mairie
--

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a décidé d'acquérir la grange de feu M. Paul Meunier en 2020, afin de créer une annexe de la mairie et un lieu de stockage de matériel d'urgence. Ce projet répondait à un double besoin :

- disposer d'un lieu plus proche de la mairie que les ateliers municipaux situés à Valency, auquel les élus d'astreinte pourraient accéder plus aisément et rapidement en cas d'accident nécessitant du matériel spécifique (absorbant, panneaux de signalisation, équipements de protection techniques...)
- anticiper l'accroissement de l'équipe communale et répondre aux besoins d'archivage des services, du fait d'un plus grand nombre de sollicitations (notamment en état-civil, urbanisme et scolaire / périscolaire).

Si la partie stockage de matériel de voirie pour les élus d'astreinte a bien été aménagée, la création de salles annexes à la mairie nécessite plus de réflexion et des aménagements plus coûteux. Cependant, l'importante évolution de la population de ces dernières décennies, passant de 2 096 habitants en 2011 à 3 000 habitants aujourd'hui, a entraîné une évolution progressive de l'organisation de la mairie : ce mandat a démontré la nécessité d'une grande implication de l'équipe municipale, avec des adjoints très actifs et donc présents en mairie, du recrutement d'un policier municipal à plein temps avec un bureau dédié, et un besoin accru

d'espaces de réunions et de travail, au détriment d'espaces de rangement pourtant indispensables pour l'archivage communal.

Monsieur le Maire propose en conséquence de lancer le projet d'aménager la grange située à 50 mètres de la mairie, en plusieurs étapes. La 1^{re} étape consiste à aménager une salle d'archives, pour libérer de la place en mairie, avant, dans un 2nd temps, d'aménager des espaces de travail à l'étage, avec une accessibilité garantie par le parking de la médiathèque. Ce projet nécessite de recréer un plancher au rez-de-chaussée et à l'étage (car il sera plus compliqué de créer ce nouveau plancher une fois le rez-de-chaussée utilisé), d'isoler le local du rez-de-chaussée (environ 30 m²) et d'y installer une ventilation régulant l'hygrométrie des lieux.

Une visite du service des Archives Départementales le jeudi 14 janvier a confirmé la faisabilité du projet d'utilisation de la salle basse pour créer une salle d'archives au rez-de-chaussée et la nécessité d'anticiper la création du plancher de l'étage.

La 1^{re} étape du projet est estimée à 45 000 € HT. Il est proposé de financer ce projet par une demande de subvention auprès de l'Etat, par le biais de la DSIL, à hauteur de 50% du projet soit 22 500 € HT. Le solde de 50 % sera financé par les fonds propres de la commune.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération d'aménagement d'une annexe à la mairie, pour permettre le bon fonctionnement des services nécessaires à l'accroissement de la population, d'un montant estimé à 45 000 € HT ;

VALIDE le financement par des fonds propres et une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, à hauteur de 50%.

Remarques : y avait-il d'autres personnes publiques à solliciter ? A priori pas pour la partie création d'archives. La 2^e partie du projet pourra éventuellement faire l'objet d'une subvention du fait de la création de salles avec travaux d'accessibilité au public PMR.

Voté à l'unanimité.

2026/02	Approbation de l'opération de rénovation du local commercial vacant, 49 Grande Rue Jean-Pierre Dumortier
----------------	--

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a affecté à la fleuriste en décembre 2021 l'ancien local de la Maison de la Rencontre lors de la création d'une épicerie dans un local distinct du Bar-Restaurant le Pot Lyonnais. Ce projet a abouti à l'installation d'un Vival dont l'équipe municipale salue le dynamisme et la persévérance, et a permis à la fleuriste d'avoir un local plus petit, plus adapté à ses revenus, et de continuer son activité quelques années de plus. La fleuriste ayant souhaité arrêter son activité en juin 2025, ce local est aujourd'hui vide et n'a pas trouvé repreneur à ce jour. Ce local étant relativement vétuste et peu adapté à différents commerces, notamment du fait de réseaux vieillissants et de capacité limitée, il est envisagé de le rénover afin de le rendre compatible avec une activité commerciale diverse.

La commune de Pollionnay, bien que depuis peu mieux desservie en transport en communs, reste une commune encore isolée pour les habitants qui éprouveraient des difficultés à se déplacer loin (absence de permis, de véhicule ou perte d'autonomie). Ses commerces locaux sont providentiels pour ceux-ci, et il est important de pouvoir rapidement proposer ce local vacant à la location, si un commerçant se déclare intéressé.

Le projet comprend plusieurs composantes :

- une forte composante de mise aux normes d'assainissement, pour accueillir des eaux usées plus volumineuses, avec une reprise complète du réseau dans le local ainsi qu'à l'extérieur jusqu'au branchement au réseau public ;
- une adaptation des réseaux d'électricité et de plomberie à une activité nécessitant plus de puissance et d'accès à l'eau (là où à l'heure actuelle il n'y a qu'un évier dans le local) ;

- une reprise de l'aménagement interne (cloisons et placards).

Monsieur le Maire propose en conséquence de lancer le projet de rénover le local commercial vacant pour le reproposer à la location et accueillir un nouveau commerçant au plus tôt.

Le projet est estimé à 30 000 € HT, aléas compris. Il est proposé de financer ce projet par des demandes de subventions auprès de l'Etat, par le biais de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), à hauteur de 50% du projet soit 15 000 € HT, et auprès du Département du Rhône, à hauteur de 25%, soit 7 500 €. Le solde de 25 % sera financé par les fonds propres de la commune.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération de rénovation du local commercial vacant, d'un montant estimé à 30 000 € HT ;

VALIDE le financement par des fonds propres et une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 50% et auprès du Département du Rhône à hauteur de 25%.

Remarques : Benoit DUVAL et le Maire ont reçu deux personnes qui souhaitent aménager une laverie sur Pollionnay, avec des machines notamment destinées au lavage et séchage des affaires d'animaux.

Benoit DUVAL précise que la commune réalisera les travaux d'investissement structurels, adaptés à tout commerce.

Aurore TOMA demande s'il y avait une chambre froide dans le local de la fleuriste ? Non.

Patrick MARCHAND demande si le sous-sol sera spécialement aménagé ? Non. La question s'est posée de son renforcement pour accueillir des machines professionnelles mais il s'agit d'une cave voûtée en pierre qui est donc adaptée au poids à accueillir.

Anne-Marie ROZIER demande si les personnes ont contacté La Randonnée, pour la partie laverie réservée aux animaux ? Oui, et ils se sont déclarés intéressés.

Eloise REVOL demande quel est le loyer actuel ? C'est 500 euros (non indexés et HT). A revoir pour les nouveaux entrants.

Voté à l'unanimité.

2026/03

Avenant – Convention entre le SOL et la Commune pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) – intégration du tantième correspondant aux dépenses socles du service

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) effectue depuis de nombreuses années une prestation d'instruction des demandes d'urbanisme pour les communes de la CCVL, de la COPAMO (Pays Mornantais) et de la CCPA (Pays de l'Arbresle). Jusqu'en 2022, cette prestation était payée par la CCVL, qui n'en bénéficiait pas, pour ses communes membres. Ce système a dû être abandonné et désormais chaque commune paye directement le SOL, sur la base d'une convention, validée par délibération en 2023 en ce qui concerne Pollionnay.

Pour information, la commune de Pollionnay a recours au SOL pour l'instruction des permis de construire (PC), des permis d'aménager (PA), des déclarations préalables (DP) complexes (division de parcelle) et des certificats d'urbanisme opérationnels (Cub). Aucun permis de démolir (PD), obligatoire en secteur ABF, n'a été déposé à ce jour sur la commune.

Cette convention fixe notamment le coût de chaque acte, selon un calcul effectué en 2022 sur la base du nombre d'actes traités à cette époque par les agents du SOL et au regard des dépenses du service, et réévalué chaque année si nécessaire.

Le SOL a tiré le bilan de l'année 2025, qui implique des remaniements financiers :

Dans un même temps, le nombre de dossiers traités a diminué de **près de 27%** (passant de 1321 à 977 actes) entre 2022 et 2025. Cette diminution importante grève les recettes du service, malgré les efforts déployés par le SOL pour limiter les coûts du service (un travail d'économie a été réalisé, pour passer le coût annuel du service de 313 800 € en 2022 à 302 000 € en 2024 et à 292 000 € en 2025).

Le SOL applique une formule de répartition des sommes non couvertes par les coûts de traitement des actes (dont les montants n'évoluent pas) et propose de l'intégrer dans la convention, selon le projet d'avenant joint.

En ce qui concerne Pollionnay, 17 actes ont été traités par le SOL en 2025 contre 23 en 2024 (et 43 en 2022). Le coût du traitement de ces actes s'élève donc à 4 365 €. La formule prévue par le SOL répartit le coût du service au prorata du nombre d'actes traités par commune, soit 869 € pour Pollionnay.

Le maire propose au conseil de l'autoriser à signer l'avenant à la convention qui lie la commune de Pollionnay au SOL pour l'instruction des demandes d'ADS, en ce qu'il intègre la répartition du tantième correspondant aux dépenses socle du service.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention entre le SOL et la commune de Pollionnay concernant l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols, en ce qu'il intègre la répartition du tantième correspondant aux dépenses socle du service.

DIT que les crédits seront ouverts au Budget 2025 au chapitre 011, nature 62878

Remarques : la somme de 869 € est bien le montant total supplémentaire et non le coût par acte.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Anne Marie ROZIER présente la demi-journée du 31 janvier organisée par les parents délégués, autour de la lutte contre le harcèlement, avec des ateliers dédiés aux enfants et ados. Cette action intéresse les communes alentour et pourrait être pérennisée si cela se passe comme prévu. Interventions de professionnels (médecins qui pourraient revenir pour intervenir sur la puberté plus tard dans l'année, pompiers, gendarmes), intervention de l'association Karavane Food Forrest à l'école, pendant le mois de janvier. Conférences à quatre endroits de la commune. Anne Marie ROZIER témoigne de son admiration pour tout le travail réalisé, les détails apportés à la sensibilisation avant, pendant et après.
- Conseil municipal des jeunes : remise du don à l'association « Docteur Clown » qui intervient auprès des enfants hospitalisés, association rencontrée par les jeunes conseillers lors du festival des engagés.
- Annonce de l'installation de poubelles neuves et de petits panneaux de sensibilisation, posés dans tout le centre-bourg.
- Travail des jeunes conseillers autour de la consommation d'eau, d'électricité et qualités de l'air. Des valises tests leur ont été remises pour effectuer des relevés à leur domicile.

Levée de séance à 21h00 (pour la tenue du débat d'orientations budgétaires à huis-clos)

Christine MORIN
Secrétaire de séance

Philippe TISSOT
Maire